

principale des Apôtres pour se rendre à l'église Notre-Dame, sauf les jours où la coutume exige que l'on chante des répons ou antiennes propres des saints ». On n'a pas de document qui permette de dire si, avant le XIV<sup>e</sup> siècle, les Clunistes insérèrent le *Salve Regina* dans leur office proprement dit. Mais entre 1308 et 1318 l'Abbé général décida que, « dans tous les lieux conventuels de l'Ordre, on chanterait désormais après complies le *Salve Regina* ou toute autre antienne de la Sainte Vierge ». Le *Salve* est seul expressément désigné, ce qui marque en quel honneur il était à Cluny depuis le temps de Pierre le Vénéral.

\* \*

Il semble que ce furent les Dominicains qui prirent les premiers l'habitude de chanter cette antienne après complies. Le bienheureux Jourdain de Saxe, second maître général de l'Ordre, raconte dans sa *Vie de saint Dominique* que les maisons dominicaines furent à l'origine horriblement tourmentées par les démons. Témoin lui-même du supplice qu'endura à Bologne le Fr. Bernard, il écrit : « Si cruel fut son martyre que, dans notre angoisse, nous avons ordonné de chanter, à l'issue de complies, l'antienne *Salve Regina*. De Bologne cet usage s'est répandu dans toute la province de Lombardie et, par ce moyen, cette pieuse et salutaire coutume a fini par s'enraciner dans l'Ordre tout entier. » Ne devons-nous pas croire que la Mère de notre Sauveur se plaît à de telles louanges et prend part à nos joies ? Un homme d'esprit religieux et digne de foi m'a rapporté que fréquemment, tandis que les Frères chantaient : *Eia ergo advocata nostra*, il avait vu en esprit la Mère de Dieu elle-même se prosterner devant son Fils et prier pour la conversion de tout l'Ordre. » Ceci était écrit avant 1234. Et un autre historien dominicain nous apprend que le chapitre général tenu à Limoges en 1250 décréta la récitation du *Salve* « *in choro flexis genibus post horas.* »

Au sentiment de M. Godet, ce serait à l'instigation des Dominicains, et plus spécialement de saint Raymond de Penafort, que Grégoire IX aurait ordonné que le *Salve Regina* fût chanté dans toutes les églises de Rome le vendredi soir à l'issue de complies.